

#### Délégation Finistère Sud

1, Allée - alez Monseigneur Jean-René Calloc'h

29000 Quimper - Kemper

02 98 95 96 33

[finistere@eau-et-rivieres.org](mailto:finistere@eau-et-rivieres.org)

Préfecture du Finistère  
DCPPAT - Bureau des installations  
classées et des enquêtes publiques  
42 Boulevard Duplex  
29320 QUIMPER CEDEX

A Quimper, le 20 juin 2022

Objet : projet unité de méthanisation à Penker Scaër

Madame, Monsieur

Les activités de l'association Eau & Rivières de Bretagne (lutte contre les pollutions, pédagogie de l'environnement) justifient les agréments qui lui ont été délivrés par les pouvoirs publics au titre de la protection de la nature (agrément préfectoral renouvelé le 11 décembre 2018) et de la défense des utilisateurs d'eau (agrément préfectoral renouvelé le 29 mars 2013).

Eau & Rivières de Bretagne a examiné avec intérêt les documents mis à disposition par la société Bio Métha Skaer pour son projet d'unité de méthanisation. Notre association émet un certain nombre d'observations que vous trouverez ci-après.

#### **Préambule**

Dans le Rapport Spécial sur le changement climatique et les terres d'août 2019 (« *Les gens, la terre et le climat dans un monde qui se réchauffe* ») <https://www.ipcc.ch/srccl/chapter/summary-for-policymakers/>

#### **Les experts du GIEC rappellent :**

*« La terre constitue la principale base des moyens de subsistance et du bien-être humains, y compris l'approvisionnement en nourriture, en eau douce et de multiples autres services éco systémiques, ainsi que la biodiversité. L'utilisation humaine affecte directement plus de 70% (probablement 69-76%) de la surface terrestre mondiale libre de glace (degré de confiance élevé). La terre joue également un rôle important dans le système climatique.*

*Les données disponibles depuis 1961 montrent que la croissance démographique mondiale et les changements dans la consommation par habitant de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie ont entraîné des taux sans précédent d'utilisation des terres et de l'eau douce (degré de confiance très élevé), l'agriculture représentant actuellement env. 70% de l'utilisation mondiale d'eau douce (degré de confiance moyen). L'expansion des zones agricoles et forestières, y compris la production commerciale, et l'amélioration de la productivité agricole et forestière ont soutenu la consommation et la disponibilité alimentaire d'une population croissante (degré de confiance élevé). Avec une grande variation régionale, ces changements ont contribué à augmenter les émissions nettes de GES (degré de confiance très élevé), la perte d'écosystèmes naturels (par exemple, les forêts, les savanes, les prairies naturelles et les zones humides) et le déclin de la biodiversité (degré de confiance élevé).*

*Les données disponibles depuis 1961 montrent que l'approvisionnement par habitant d'huiles végétales et de viande a plus que doublé et l'apport de calories alimentaires par habitant a augmenté d'environ un tiers (degré de confiance élevé). Actuellement, 25 à 30% de la nourriture totale produite est perdue ou gaspillée (degré de confiance moyen). Ces facteurs sont associés à des émissions supplémentaires de GES (degré de confiance élevé). Les changements dans les habitudes de consommation ont contribué à ce qu'environ deux milliards d'adultes soient maintenant en surpoids ou obèses (degré de confiance élevé). On estime que 821 millions de personnes sont encore sous-alimentées (degré de confiance élevé).*

*Dans les scénarios futurs, le report des réductions des émissions de GES implique des compromis menant à des coûts et des risques nettement plus élevés associés à la hausse des températures (degré de confiance moyen). Le potentiel de certaines options de réponse, telles que l'augmentation du carbone organique du sol, diminue à mesure que le changement climatique s'intensifie, car les sols ont une capacité réduite à agir comme des puits pour la séquestration du carbone à des températures plus élevées (degré de confiance élevé). Les retards pour éviter ou réduire la dégradation des terres et promouvoir une restauration positive des écosystèmes risquent des effets à long terme, notamment une baisse rapide de la productivité de l'agriculture »*

*«Des régimes équilibrés, comprenant des aliments d'origine végétale, comme les céréales sèches, les légumineuses, les fruits et légumes, les noix et graines, des aliments d'origine animale produits dans des systèmes résilients, durables et à faibles émissions de gaz à effet de serre, représentent des opportunités majeures pour l'adaptation et l'atténuation [du réchauffement] tout en générant des cobénéfices considérables pour la santé humaine.»*

**L'alimentation est au cœur de la lutte contre le changement climatique** car elle en est à la fois une des principales causes, et en subit durement les conséquences. Le secteur agricole représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre ». Ce taux est nettement plus élevé dans notre zone géographique Bretonne.

### **I - Le dossier de demande d'enregistrement**

Le dossier de demande d'enregistrement initié par la SAS Bio Metha Skaer, Penker 29390 à Scaër interpelle :

Le GIEC présente un changement d'alimentation et de modèle agricole comme une solution très efficace, tout en ne soutenant ouvertement aucun régime alimentaire spécifique, la méthanisation proposée à Scaër ne ferait que consolider un modèle agricole mal engagé pour la planète et pour nourrir les humains.

La Bretagne, rappelons-le, est la première région de production de porcs en France (6 porcs sur 10 en 2019 soit 7,8 millions de têtes - Source Agreste Bretagne) auxquels nous devons ajouter les bovins, caprins et volailles, gros producteurs de lisiers et fumiers.

**Toute la Bretagne est classée « Zone vulnérable nitrate »** depuis 1994 car la teneur est supérieure à 18mg/l de nitrate dans les eaux de surface. Depuis cette date, il n'y a pas d'amélioration notable. La conséquence est une prolifération des algues vertes sur le littoral. De plus en plus de secteurs sont concernés. L'État élabore un 7ème plan national « nitrates » (PAN). Ce programme définit les mesures à mettre en place pour lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables. Il se déclinera bientôt en programme d'action régional, le 7ème pour notre région.

En Bretagne, il y a un **fort déséquilibre entre le cheptel et la surface disponible** pour les nourrir et absorber les déjections. Les nitrates finissent alors dans l'eau. Une réduction notable des cheptels animaux est incontournable, en commençant par empêcher toute augmentation à l'échelle des bassins versants.

Il y a une certaine **incohérence à autoriser des extensions d'élevages qui génèrent d'importants flux de nitrates, des méthaniseurs qui ne réduiront pas cette pression** et en même temps mettre en place des politiques publiques coûteuses au contribuable pour protéger l'eau, l'air et les sols (plans algues vertes, contrats de bassins versants,...).

Cette unité de méthanisation est une incitation à la **création de déchets** : Aspirateur à déchets, l'exploitation en demandera toujours plus

### **Apports de Matières carbonées**

Outre les lisiers issus d'élevage locaux et des déchets issus de l'agroalimentaire, il faudra produire intensivement maïs/céréales (**15% des cultures principales, mais qui contrôlera le respect de ce taux ?**) et **CIVE sans limite** pour alimenter le méthaniseur et provoquer la réaction chimique attendue. Les surfaces concernées seraient mieux utilisées à produire de la nourriture prioritairement pour les humains sans dégrader l'environnement, ce qui est possible.

### **Gaz produits**

Avec le méthane produit, l'installation générera également près de 50 % de CO2. Le **bilan carbone** de l'opération est absent du projet présenté, oublié ?

### **Transports**

Cette installation entraînerait une **rotation de 10 transports lourds par jour** (avec pointes saisonnières à 17 transports lourds/jour), en augmentation sur les petites routes des 11 communes concernées, transports très émetteur de Gaz à Effet de Serre

### **Digestat à épandre sur 11 communes sur 2100Ha**

Le **digestat manque de matières organiques** absolument nécessaires pour nourrir les sols, l'azote des digestats étant par ailleurs encore plus volatile que celui du lisier.

Ces digestats s'ajoutent aux déchets d'extraction d'alginate de Cargill-Algaia (Lannilis), par ailleurs riches en arsenic que l'on retrouve dans le Bélon car largement épandus sur notre zone sud Finistérienne. De fortes suspicions de **superposition de plans d'épandage** méritent d'être expertisés avec finesse, plusieurs prêteurs de terres et plusieurs

parcelles sont concernés. Par exemple (liste non exhaustive) : PEN 6 / PEN 5 / PEN 9 / PEN 10 / PEN 12 / PEN 13 / PEN 31 / PEN 14 / CUT 24 / CUT 09 / CUT 11 / CUT 19 / CUT 25 / POU 47 / HOR 1 / HOR 2 / HOR 3 / HOR 8 / HOR 12 / HOR 27 / etc.

**L'innocuité des digestats n'est à ce jour pas démontrée pour l'environnement.**

### **Accidents**

**Les nombreux accidents incitent à la plus grande réserve**, le débordement d'une cuve de digestat de la centrale biogaz de Kastellin contaminant l'Aulne et privant ainsi 180 000 personnes d'eau potable à cause de l'ammoniac nous l'a rappelé encore récemment.

Voir chapitre Milieux naturels Penker ci dessous.

### **Coûts complets**

Ces installations sont **hautement subventionnées** à la création et lors de l'achat des énergies produites, ce qui les rendent peu compatibles et durables par rapport aux exigences environnementale, climatiques et sociales.

Les revenus complémentaires miroités aux agriculteurs ne seront pas durables.

### **Émission de gaz toxique**

L'émission d'azote et d'ammoniac toxique se produira tout au long du process, de l'élevage à l'épandage des digestats très émetteurs eux aussi.

95 % de l'ammoniac émis est d'origine agricole, s'y ajoutent méthane échappé, le dioxyde de soufre...

Par ailleurs, les odeurs émises par une telle usine de méthanisation ne manqueront pas faire réagir les citoyens alentours, ces odeurs se propageant à plusieurs centaines de mètres.

## **II - Situation géographique de l'installation de Penker**

Situé sur un point haut (environ 140m), les écoulements seront facilités vers des ruisseaux et une source située à 300m du projet. Ces ruisseaux affluent vers le Ster Goz où la Communauté de Commune de Quimperlé possède une station de pompage d'eau à 3 km en aval du méthaniseur, à Troganvel (Bassin de l'Aven).

### **Milieux naturels Penker**

Le site d'implantation du projet cible les parcelles Section I, 943, 589, 755 et 591 de la commune de Scaër pour un total de 25.762 m<sup>2</sup>.

Ces 4 parcelles se trouvent à une altitude comprise entre 141 m NGF (sommet de la butte de Saint-Adrien) et 130 / 117 m (flancs Nord et Sud de la dite butte, respectivement).

Au Nord, la cote 130 marque le début d'un talweg prononcé (donc au pied des futures installations) qui « conflue » avec un **affluent du Ster Goz** à la cote 110, formant une gouttière naturelle de 500 m de long et un **lien direct avec le système**

**hydraulique.** Les parcelles 589 et 755, le merlon de 8 m de haut et les deux stockages de digestats d'une capacité de 11.500 m<sup>3</sup> **dominent immédiatement cette dénivellation naturelle de 20 mètres.**

Au Sud, la parcelle 943 présente une situation similaire avec une dénivellation de 141 à 117 m NGF, soit 24 m, jusqu'au chemin d'accès à l'exploitation, ses fossés, ses buses éventuelles. 300 m plus bas, à la cote 100 NGF, autre talweg avec, cette fois-ci un **ruisseau, également sous-affluent du Ster Goz.**

Les deux vallons Nord et Sud, ainsi que l'affluent du Ster Goz, sont dans le périmètre de la ZNIEFF II « VALLÉES DE L'AVEN ET DU STER GOZ » (Identifiant national : 530030034) et se trouvent sous l'influence directe de la butte de Saint-Adrien. La comparaison avec les clichés aériens des années 1950-1965 met en évidence la disparition de nombreuses haies dont seules deux, fort dégradées, survivent actuellement. Certes, ainsi qu'indiqué dans le Cerfa de demande d'enregistrement : **« Le site de méthanisation n'est pas situé en ZNIEFF. ». D'un point de vue cadastral, c'est exact. D'un point de vue fonctionnel, c'est une hérésie.**

Rappelons que la fiche de cette ZNIEFF (<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/530030034>) précise que cette zone a été définie, entre autres, en raison de la présence d'**habitats et d'espèces d'intérêt faunistique et floristique et notamment la loutre, le campagnol amphibie et les salmonidés**, définition également sur des critères fonctionnels tels que les fonctions d'habitat pour les populations animales ou végétales, de régulation hydraulique, d'auto-épuration des eaux, de corridor écologique, de zone de passages, d'échanges et de zone particulière liée à la reproduction. Toutes fonctions auxquelles le réseau hydraulique qui encadre la butte Saint-Adrien participe.

Ajoutons que, toujours d'après le Cerfa de demande d'enregistrement, « Certaines parcelles du plan d'épandage sont situées en ZNIEFF 1 Roz ar Bic, ZNIEFF 2 Bassin versant d'Elle et ZNIEFF 2 Forêt de Cascadec (cf. Annexe 3 du plan d'épandage) ». Vu la surface du dit plan d'épandage, nous ne détaillons pas, mais le même raisonnement doit s'appliquer.

Nous nous interrogeons sur le fait que, d'une part, on nous assure que la réglementation en vigueur concernant ces installations de méthanisation apporte toutes les garanties de sécurité vis à vis des biens, des personnes et de l'environnement, que, d'autre part, les inspections des services de l'État sont parfaitement à même de détecter et de faire remédier à toute éventuelle dérive structurelle ou opérationnelle mais qu'au final, **ces installations de méthanisation comptent parmi celles qui totalisent le plus d'accidents, systématiquement avec des conséquences majeures pour le patrimoine naturel** (18,8 accidents par an de 2016 à 2020 . Base ARIA sept 2021).

Dans le cas présent, vu le contexte physique, la **marge de manœuvre est nulle en cas de problème technique et l'impact maximal sur le réseau hydraulique.**

Ce projet contribue également à artificialiser une grande partie des sols sur les 2,57 ha réservés et qui seront clôturés.

Cet outil dépendant largement de finances publiques, très peu vertueux, paraît être une mauvaise réponse face à la nécessaire sobriété prônée dans tous les domaines du secteur agricole et des transports.

**Nous nous opposons donc à la réalisation de ce projet d'unité de méthanisation de Penker Scaër.**

**Le délégué départemental**

**Jean Hascoët**

